Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 4

Rubrik: Coup d'œil sur l'économie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Coups d'œil sur l'économie

A l'occasion d'un déjeuner organisé par la Chambre de Commerce Suisse en France, M. René Larre, directeur général de la Banque des règlements internationaux (B.R.I.), a commenté les perspectives de **rétablissement de l'ordre monétaire international.** Les points de réforme acquis, selon M. Larre, aussi bien par les discussions au sein du Fonds monétaire que lors du « sommet » de Rambouillet, constituent des progrès non négligeables qui pourraient débloquer la restauration du système. Si de nombreux aspects restent dans l'obscurité, il semble que les banques centrales sont disposées à répartir « plus équitablement » la charge des interventions sur le marché des changes dans le but d'éliminer les fluctuations erratiques. Mais, d'une part, il n'y a pas de parités (l'or ne sert plus de référence) et de l'autre, il appartiendra à chaque banque centrale d'apprécier si une variation de cours est erratique ou déterminée par une situation conjoncturelle ou structurelle. Enfin, M. Larre pense que le système des interventions concertées par les banques centrales pourrait déboucher sur « certaines déceptions » dans la mesure où aux États-Unis l'Administration et le Congrès manifestent une grande réticence notamment vis-à-vis de l'achat de dollars sur le marché que la Réserve fédérale pourrait être amenée à pratiquer.

L'avant-projet de liaison à grand gabarit **Rhin-Rhône** sera approuvé avant le 1er mars prochain, et les travaux débuteront en commençant par l'Alsace au cours du VIIe Plan. Le plus gros de l'ouvrage devra être réalisé pendant le VIIIe Plan. — Tel est l'engagement pris par le Président de la République française, le 24 novembre, devant la conférence interrégionale de Dijon. M. Giscard d'Estaing voit dans l'exécution de ce projet « une nécessité tracée par la géographie et par l'économie ». — Commentant cette décision, le président de la Confédération suisse, M. Pierre Graber, a admis qu'il s'agissait là d'une condamnation de fait de l'idée de ceux qui voulaient faire passer la liaison interfluviale à l'Est du Jura. Selon M. Graber, la mise en œuvre du projet français est cependant une chance pour les régions occidentales de la Suisse qui sont à l'écart des grandes liaisons continentales, et il appartiendra aux cantons et communes intéressés d'en tirer pour leur part les conséquences quant à leur raccordement par route ou par fer à la nouvelle transversale européenne à l'Ouest du Jura.

Les bons rapports entre la France et la Suisse ne seront pas troublés par **les objections françaises à l'entrée du franc suisse dans le « serpent »,** a déclaré M. Georges-André Chevallaz, chef du Département fédéral des Finances. Les deux pays ont des conceptions similaires dans de nombreux domaines, à dit M. Chevallaz, notamment sur le rôle de l'or et la stabilité des changes. Les objections françaises ne ferment d'ailleurs pas définitivement la porte au franc suisse. — De son côté, le président du Directoire de la Banque nationale suisse, M. Leutwiler, s'est publiquement « étonné » de ce qu'au « moment même où à Rambouillet a été prise la décision de coordonner les interventions sur les marchés pour améliorer la stabilité des cours de change, la France élève des obstacles à une participation de la Suisse à l'association monétaire. (...) La position de la France surprend aussi, car notre voisine de l'Ouest, pour ce qui est des structures du futur système monétaire international, est très proche de nous. Toutefois, des deux côtés les portes ne sont pas encore fermées. »

Les recettes douanières suisses ne cessent de diminuer et leur part dans l'ensemble des recettes de la Confédération est en voie d'amenuisement. Elle pourrait n'atteindre que 20% dans le budget de 1976 alors qu'en 1971 encore les droits de douane intervenaient pour 33% dans les recettes globales. Cette chute a trois raisons au moins : 1. La plupart des droits de douane suisses sont des droits spécifiques, c'est-à-dire indépendants de la valeur du produit importé; proportionnellement aux prix — en hausse presque constante — les recettes douanières ont donc diminué alors que les dépenses de la Confédération ont augmenté; 2. Avec l'instauration de la préférence tarifaire en faveur des marchandises manufacturées du tiers-monde et avec la création d'une zone de libre-échange entre la Suisse et la Communauté européenne, les droits perçus aux frontières se sont fortement réduits; 3. En 1975 les importations totales ont diminué de quelque 5 milliards de FS., soit de quelque 20%, ce qui entraîne un affaiblissement supplémentaire des recettes.